

REVISION DU PLU – COMMUNE DE TIGY

15 septembre 2021 – Tigy

Réunion de lancement : organisation et méthodologie

Ordre du jour :

Première réunion sur la procédure et l'organisation pour la révision du PLU de Tigy

Participants :

- Mr LE GOFF Noël, Maire de Tigy
- Mr COULOT Patrice, Adjoint en charge des travaux
- Mme DELOUVY Marion, Responsable du service technique
- Mme PERDEREAU Christine, Conseillère municipale
- Mme GODIN Fabienne, Adjointe
- Mme PASQUIER Catherine, Conseillère municipale
- Mr POMMIER Thierry, Conseiller municipal
- Mr COCO Philippe, Conseiller municipal
- Mmes LEFEVRE Charline et SAVROT Charline, Bureau d'études ECMO

Point sur le planning de la procédure

- 15 septembre 2021 – 10h : lancement de la procédure de révision du PLU de Tigy et début du diagnostic. L'objectif est de pouvoir terminer le diagnostic à la fin de l'automne.
- 27 octobre 2021 – 9h ou 10h : réunion avec les exploitants agricoles de la commune. L'heure exacte est encore à définir et dépendra du nombre de participants.
- 24 novembre 2021 – 9h : réunion de restitution du diagnostic où il s'agira de présenter les résultats obtenus pendant cette phase de travail, avant d'amorcer les débats pour le PADD.

Présentation de la démarche PLU

La procédure de révision du PLU de Tigy est rendue nécessaire afin d'assurer une compatibilité avec le SCoT qui a été approuvé en mars 2020 par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (FOLS), dont fait partie la commune. Mme LEFEVRE rappelle d'ailleurs l'importance de la notion de compatibilité qui consiste pour le PLU à se rapprocher au plus de la règle établie par le SCoT ; l'objectif étant que les éléments souhaités par le SCoT ne soient pas empêchés par le PLU.

Le rappel du contexte réglementaire permet de mieux appréhender la démarche PLU, puisque la révision s'inscrit dans un cadre juridique assez complet : loi SRU, loi Grenelle 2, loi ALUR, LAAF, loi ELAN. Plusieurs axes majeurs ont ainsi été définis par les lois successives depuis le début des années 2000. Il convient aujourd'hui que les documents d'urbanisme, et notamment les PLU, doivent limiter et analyser la consommation des espaces agricoles et naturels, encourager la densification, etc.

Mme LEFEVRE précise également les différents éléments qui composent le PLU. Il est souligné que le cœur du PLU est le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), qui s'avère être le projet politique. Ce document fixe les grandes orientations à venir du territoire. Ces orientations seront débattues par les élus de la commune à compter du mois de décembre. Le rapport de présentation permet de justifier les décisions qui sont prises dans le PADD ainsi que dans les autres documents sur la base d'un diagnostic territorial. Les documents opposables à l'instruction sont les OAP, le règlement et le zonage.

Il est précisé aussi que la procédure de révision du PLU s'effectue en deux temps : dans un premier temps, une phase technique qui consiste en la réalisation du PLU, et dans un second temps une phase

administrative qui a lieu après l'arrêt du projet et qui nécessite plusieurs périodes d'examen (par les services de l'Etat, la CDPENAF, l'Autorité environnementale, enquête publique).

Présentation des grandes thématiques à aborder

Etant donné que le PLU de la commune de Tigy doit être rendu compatible avec le SCoT du PETR FOLS, Mme LEFEVRE rappelle succinctement les points primordiaux du SCoT, en suivant les cinq parties du DOO.

Mme LEFEVRE précise toutefois que le PLU actuel propose déjà des orientations qui respectent les prescriptions du SCoT. Certains points sont donc à maintenir ou à renforcer tandis que d'autres sont à mettre en place. Mais d'une façon générale le travail déjà effectué pour le PLU actuel va être une bonne base pour la révision, qu'il s'agisse d'ailleurs du PADD dont certains axes sont toujours d'actualité, que du rapport de présentation. Le travail qui va donc être mené est plutôt un travail d'actualisation.

Informations diverses

Il est précisé qu'**après chaque réunion, ECMO transmettra un compte-rendu et le support de présentation à la commune**, afin que ces éléments puissent être mis à disposition du public à l'accueil de la mairie (format papier) et sur le site internet de la commune (format numérique). Mme LEFEVRE rappelle d'ailleurs qu'**il est important de garder toutes les traces de la concertation** : captures d'écran du site internet de la commune, extraits des bulletins municipaux, photos, ... ces différents éléments permettront au moment de l'arrêt du PLU de réaliser le bilan de la concertation.

La prochaine réunion prévue sera un atelier organisé pour les exploitants agricoles, car la préservation de l'outil agricole est devenue un objectif national qui doit être pris en compte dans le PLU. Tous les exploitants de la commune sont conviés, qu'ils aient ou non un bâtiment sur leur exploitation. **Une liste de l'ensemble des exploitants a été demandée à Mr FOUQUET**. Cette réunion a pour but de mieux connaître les exploitants, leurs besoins, leur façon de travailler, ce qu'ils cultivent, etc.

Il est demandé si les exploitants sylvicoles et les pépiniéristes sont conviés ; Mme LEFEVRE répond que oui, dès l'instant où les parcelles qu'ils occupent et/ou travaillent se trouvent sur la commune de TIGY. Concernant cette réunion avec les exploitants agricoles, Mr LE GOFF demande qui peut y assister : la première partie de la réunion étant une présentation de la démarche PLU et des grands enjeux posés en lien avec les espaces naturels et agricoles, elle est ouverte aux élus qui souhaitent y assister ; en revanche la deuxième partie qui consiste en des entretiens individuels avec les exploitants ne sera menée que par ECMO. Afin de préparer au mieux la réunion, **des questionnaires seront transmis préalablement aux exploitants agricoles**.

Commenté [CS1]: Envoyer les infos nécessaires pour compléter le bulletin municipal à l'avance. Dates : 5 décembre, 5 février, 5 avril, 5 juin, à tigymag@gmail.com

[Objet de la prochaine réunion](#)

**Atelier agricole avec les exploitants communaux
Le mercredi 27 octobre 2021**